

## SOMMAIRE

### A – PRELEVEMENT D'EAU

#### 4. Prélèvement pour la recherche de *Legionella*

##### 4.1 Recommandations générales

##### 4.2 Recommandations concernant les modalités de prélèvement et le choix du point de contrôle

###### 4.2.1 Eau de réseaux sanitaires froides ou chaudes

###### 4.2.2 Eaux d'agrément et eaux naturelles

###### 4.2.3 IRDEFA

#### 4. PRELEVEMENT D'EAU POUR LA RECHERCHE DE LEGIONELLA

Il existe trois types d'eau pour lesquels la recherche de *Legionella* est recommandée :

- Eaux de réseaux sanitaires froide ou chaude
- Eaux d'agrément et eaux naturelles (Eau de loisir (piscine, spas, jacuzzi), eau douce superficielle (rivière, lacs...))
- l'eau des installations de refroidissement à dispersion d'eau dans un flux d'air (IRDEFA)

##### 4.1 Recommandations générales

Les consignes générales pour un prélèvement d'eau sont de règle :

- **Mains du préleveur nettoyées et désinfectées**
- Quantité à prélever **1 litre** par point de prélèvement
- Conditionnement stérile **contenant du thiosulfate de sodium (pour eau traitée)**
- Transport dans les 24h hors froid (entre 18 et 27°C)
- Dans le cas d'un prélèvement effectué suite à un traitement choc, il est nécessaire de respecter un délai de 48 h minimum entre le traitement de désinfection des installations et le premier prélèvement de contrôle
- Désinfecter le point de prélèvement par flambage s'il s'agit de robinet métallique, d'une vanne ou d'un point de purge, avec un désinfectant adéquat selon qu'il s'agisse de robinet à cellule photo-électrique, de col de cygne en plastique ou d'un environnement potentiellement dangereux
- Flacon de prélèvement clairement identifié
- **Fiche de prélèvement bien remplie pour la traçabilité des opérations**

- Les échantillons doivent être transportés au laboratoire **le plus rapidement possible**, au plus tard **le lendemain, de préférence en glacière SANS accumulateur de froid.**

**Note :** En cas de non- respect des critères d'acceptation des échantillons à réception au laboratoire, au cas où le client souhaite que les analyses soient réalisées, la disposition ci-dessous peut être adoptée : résultat avec réserve et avec logo Cofrac

##### 4.2 Recommandations concernant les modalités de prélèvement et le choix du point de contrôle

- Lorsque l'objectif de l'analyse est **un contrôle de la qualité microbiologique d'une eau**, il faut procéder à une purge et une désinfection préalable avant de prélever l'eau
- Si l'objectif est **un contrôle de risque pour la santé publique**, aucune désinfection ni purge n'est recommandée

**Conduite à tenir selon les cas en matière de purge et de désinfection avant prélèvement**

<b>Cas envisagé</b>	<b>Purge</b>	<b>Désinfection du point de prélèvement</b>	<b>Remarques</b>
Réseau d'eau froide : - point de suivi réseau - point de distribution	oui non	oui non	Douche ou douchette
Réseau ECS non bouclé : - point de suivi réseau - point de distribution	oui non	oui non	Si possible purge de l'unité de production ou de stockage Douche ou douchette
Réseau ECS bouclé : - point de suivi réseau - point de distribution	oui non	oui non	Retour de boucle Douche ou douchette
Eaux d'agrément et eaux naturelles	non	non	
IRDEFA - eau d'appoint - eau du bac de reprise - point du circuit	conseillée non conseillée	oui non oui	- Sur un point en amont de TAR - Si échantillon dans le bassin - Si vanne de prélèvement

TAR = Tour Aéro Réfrigérante

**4.2.1 Réseau d'eau (froide ou eau chaude sanitaire ECS) : choix sur 2 points :**

- points techniques :

Flamber ou faire couler 2 à 3mn avant prélèvement : vanne de sortie, retour de boucle, pied de colonne

Faire couler abondamment l'eau pour chasser les dépôts de la canalisation : partie basse du ballon

- point d'usage : robinets et pommes de douche

Si contrôle de l'exposition : prélever au premier jet

Si contrôle de maîtrise du réseau : faire écouler pendant 2 à 3 mn pour recueil de l'eau à l'amont

**4.2.2 Eaux d'agrément et eaux naturelles**

- Eaux d'agrément : procéder comme pour les eaux de piscine et baignade

- Eaux de fontaines et brumisateurs : utiliser une canne de prélèvement pour positionner le flacon à prélèvement au niveau de l'écoulement d'eau

- Eaux naturelles : procéder conformément au prélèvement d'eau d'adduction

**4.2.3 IRDEFA**

Procéder conformément au prélèvement d'eau d'adduction publique.

Dans le cas de prélèvement sur IRDEFA, l'agent de prélèvement doit se protéger en s'équipant d'un masque (de type P3), de gants à usage unique et d'un vêtement de protection.

**Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le laboratoire.**

« Le laboratoire a la possibilité d'effectuer le ramassage des échantillons sur Tamatave et les faire transférer au LHAE sur demande du client, contact 034 02 540 02 »